

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID : 084-248400335-20230523-DC0162023-DE



Mise en ligne 20.10.2023

DECISION COMMUNAUTAIRE 016-2023

L'an deux mille vingt-trois le 01 juin 2023,

OBJET : CONVENTION de PARTENARIAT CCI DE VAUCLUSE-CCVV

La convention avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat nationale, signée le 31 mai 2017 entre CCI France et l'Assemblée des Communautés de France (ADCF), afin de renforcer la collaboration des CCI et des intercommunalités en matière de développement économique de proximité.

Ce partenariat rappelle la nécessité de coordonner les interventions des CCI et des intercommunalités à l'échelle des bassins d'emploi, et la volonté de faciliter l'apport d'expertise des CCI aux intercommunalités, notamment en matière d'ingénierie territoriale et d'accompagnement des entreprises.

CONSIDERANT que cette convention permettra de mutualiser le travail entre les techniciens des deux structures,

CONSIDERANT que la présente convention officialisera et donnera un cadre au partenariat, tout en permettant de consolider la dynamique de travail conjointe et complémentaire entre les deux entités au service du développement économique du territoire et des entreprises,

VU le CGCT,

VU la délibération n°037-2022 du 7 juin 2022 donnant délégation au Président,

Monsieur le Président

Décide

Article 1 la Communauté de Communes Vaison Ventoux signe la convention de partenariat avec la CCI de Vaucluse ci-annexée pour les années 2023, 2024 et 2025,

Article 2 les Conseillers Communautaires seront informés de cette décision lors du prochain conseil communautaire.



**Le Président,
Jean François PERILHOU**